LE BULLETIN DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES (APB)

SOMMAIRE

Bulletin no2

- ***LETTRE DE LA REDACTION***
- ***NOUVELLES MODIFICATIONS DES RESERVES OBLIGATOIRES***
- ***FACTA EST EN VIGUEUR***
- ***PROGRAMME DE FORMATION (NOUVEAUX GRADUES A L'INSTITUT TECHNIQUE DE BANQUE)***
- ***LA CONJONCTURE ECONOMIOQUE***

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES

LETTRE DE LA REDACTION

Chers Lecteurs,

La Direction Exécutive prend plaisir à vous livrer la seconde édition du bulletin de l'Association Professionnelle des Banques (APB).
Cette publication, destinée à renseigner sur les activités de l'APB, renferme des informations sur les réserves obligatoires, l'application de la loi américaine FATCA et une analyse de la conjoncture économique.
La Direction Exécutive de l'APB souhaite recevoir vos commentaires, les sujets qui vous intéressent et vous invite aussi à utiliser ce moyen de communication pour le démarchage et le marketing de vos produits ainsi que la sponsorisation de certaines activités
Bonne lecture

Sincèrement,
Vladymir François
Directeur Exécutif

NOUVELLES MODIFICATIONS DES RESERVES OBLIGATOIRES

Par lettre circulaire en date du 10 juillet 2014, la Banque de la République d'Haïti a informé les banques commerciales, d'épargne et de logement, qu'à partir du 16 juillet 2014 les coefficients de réserves obligatoires ainsi que leur mode de constitution ont été modifiés comme suit :

1.- Coefficients de réserves

	Passifs en Gourdes	**Passifs en monnaies étrangères**
Banques commerciales	37%	40%
Banques d'épargne & de logements	25.5%	28.5%
Filiales non bancaires	37%	40%

2.- Constitutions de réserves obligatoires sur les passifs en dollars

0% en monnaie nationale

100% en monnaie étrangère

Rappelons qu'entre le 1er avril et le 16 juillet 2014, les taux de réserves obligatoires étaient fixés par la BRH à 37% sur les passifs en gourdes et à 39% sur les passifs en monnaies étrangères et leur mode de constitution était de 100% pour les passifs gourdes tandis que pour les passifs en monnaies étrangères 10% devraient être constitués en gourdes et 90% en monnaies étrangères.

La nouvelle circulaire #90 a augmenté de 100 points de base les coefficients de réserves sur les dépôts détenus en monnaies étrangères tout en permettant une constitution des réserves monnaie sur monnaie.

Pour mémoire : En juin 2013, les coefficients de réserves obligatoires sur les passifs libellés en gourdes et en monnaies étrangères étaient respectivement de 35% et 39% contre 34% & 39% en février 2013.

En janvier 2012 le mode de constitution des réserves obligatoires sur les passifs libellés en monnaies étrangères était établi à 20% en monnaie nationale et 80% en monnaie étrangères et les taux de réserves de 29% en gourdes et 34% en monnaies étrangères, taux établis depuis 2009.

Ces rappels sont faits pour montrer qu'en une année les coefficients de réserves obligatoires ont été modifiés quatre fois, témoignant de l'instabilité de la monnaie nationale et de l'utilisation d'un instrument de politique monétaire qui risque de devenir inopérant comme ce fut le cas dans le passé en raison des taux prohibitifs.

FACTA EST EN VIGUEUR

La loi américaine Foreign Account Tax Compliance Act est en vigueur depuis le 1er juillet 2014. Cette loi américaine a pour objectif de combattre la fraude et l'évasion fiscale en obligeant les institutions financières étrangères correspondantes des banques américaines à identifier et à déclarer les comptes ouverts par des citoyens ou contribuables américains.

Pour éviter que les banques commerciales établies en Haïti ne violent la loi sur les banques et autres institutions financières, notamment les articles 177 à 180 sur le secret professionnel, le gouvernement haïtien a opté pour la conclusion d'un accord avec le Trésor américain.

La BRH, par lettre adressée au Président du Conseil d'Administration de l'APB, avise que la République d'Haïti a été placée sur la liste des pays ayant abouti à un accord avec les Etats-Unis. Cet accord intergouvernemental a été négocié entre les autorités fiscales américaines et haïtiennes sur la mise en œuvre de la loi dite Foreign Account Tax Compliance (FATCA).

PROGRAMME DE FORMATION

(Nouveaux Gradués à l'Institut Technique de Banque)

L'APB s'apprête à organiser lors de sa prochaine Assemblée Générale une cérémonie de graduation à l'intention des nouveaux diplômés de l'Institut Technique de banque.

La liste des gradués de la promotion 2011-2013 se présente comme suit :

Guichard Emmanuel Honorat	Banque Nationale de Crédit
Emmanuelle Jean Bart	Banque Nationale de Crédit
Edson Jean-Pierre	Banque Nationale de Crédit
Marie Renée Seguy (mention assez bien)	Banque Nationale de Crédit
Gregory Duclair	Sogebank
Fabienne Jannini	Sogebank
Faude Joseph	Sogebank
Fabienne Morin (mention assez bien)	Sogebank
Olrich Morin (mention assez bien)	Sogebank
Geraldine Alabre	Unibank
Marie Carmel Bernabe	Unibank
Shella Ludia Fleurantin	Unbank

Par ailleurs, le Directeur Exécutif de l'APB, Monsieur Vladimir François a accompagné le 4 juillet 2014 à Paris un groupe d'étudiants au Centre de Formation de la profession Bancaire (CFPB) en vue de participer aux examens oraux de l'Institut Technique de Banque. Monsieur François a participé comme membre du jury des examens et en a profité pour visiter les différents services et directions du CFPB et de lier davantage connaissance avec le personnel administratif.

LA CONJONCTURE ECONOMIQUE

Au dernier trimestre de l'exercice 2013/2014, la conjoncture économique est marquée par le bon comportement des finances publiques, la stabilité des principales variables monétaires et une croissance de certains indicateurs tels les investissements, la production, les exportations.

Dans le domaine des finances publiques, les comptes de l'Etat sont pratiquement en équilibre durant les trois premiers trimestres de l'exercice en cours avec des rentrées fiscales de 48.5 milliards de gourdes et des dépenses publiques totalisant 49 milliards de gourdes, Toutefois, le crédit net au secteur public pour la période comprise entre septembre 2013 et juin 2014 est passé de 4.4 milliards à 10.3 milliards de gourdes soit un financement net de l'ensemble du secteur public par la BRH de près de 6 milliards de gourdes.
Cet écart entre les données du trésor et le financement de la BRH semble provenir des dépenses de reconstruction des bâtiments publics financés à partir des annulations de dette, notamment du FMI et rétrocédées au Trésor

Dans le domaine monétaire, des correctifs ont été apportés dans l'orientation de la politique. La hausse des coefficients des réserves obligatoires a eu pour effets de diminuer considérablement la position de réserves des banques de 5.5 milliards de gourdes d'excédents en mars 2014 à 70.9 et 113 millions de gourdes de déficit respectivement en avril et mai 2014. Durant cette même période, le stock de Bons BRH détenus par les banques n'a pu être renouvelé afin de combler le déficit de réserves obligatoires. L'encours des bons est de 2.3 milliards de gourdes à la fin du troisième trimestre contre 5 milliards de gourdes en mars.

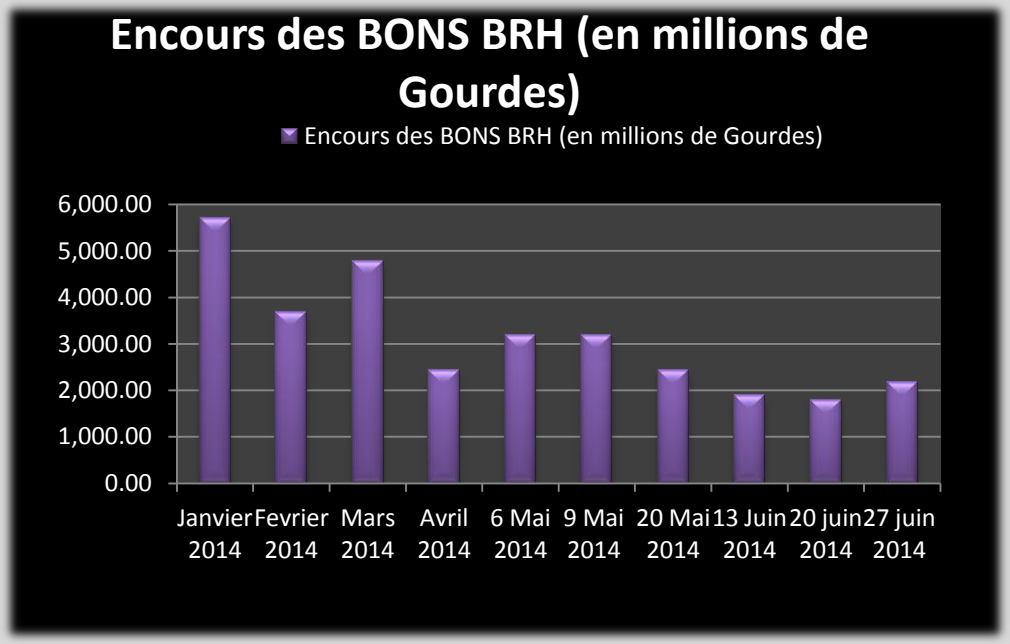

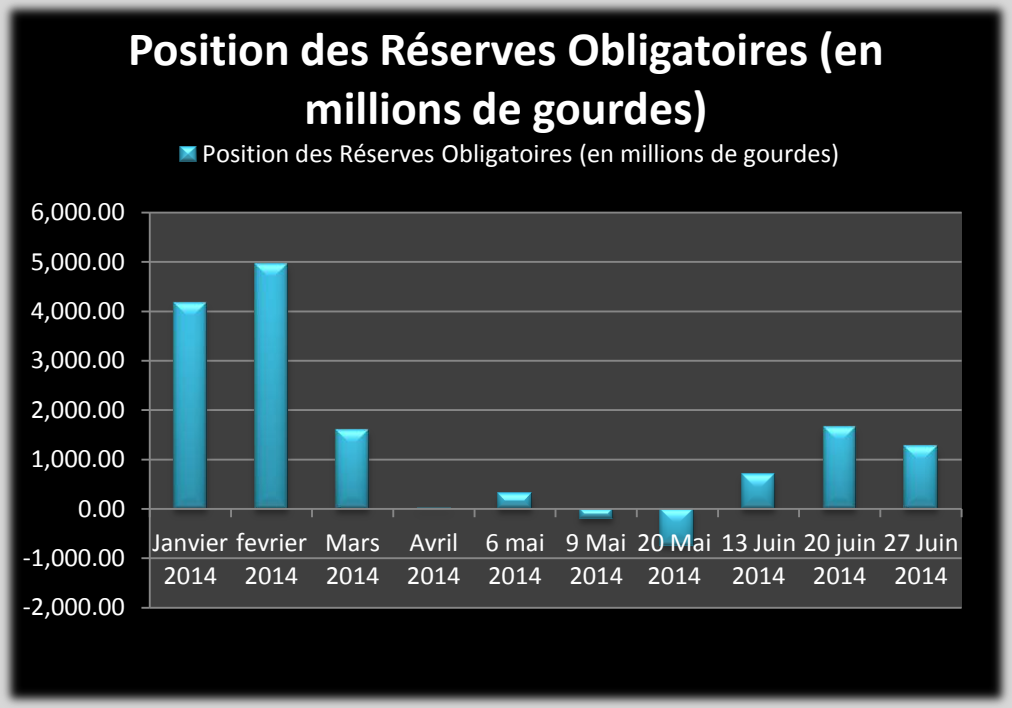

Le rétablissement des réserves obligatoires monnaie sur monnaie vise à rendre indifférent l'octroi du crédit en monnaie nationale ou en devises. Cette mesure a également un impact sur les avoirs extérieurs de la Banque Centrale. Les décaissements effectués après les performances enregistrées dans le programme financier en application avec le FMI ont porté les réserves de change à 1 milliard de dollars en juillet 2014. Parallèlement, la hausse des réserves obligatoires en devises à 40% va ramener les dépôts des banques commerciales à la BRH à 780 millions de dollars. Les avoirs extérieurs de la Banque Centrale devraient se situer aux alentours de 1.8 milliard de dollars fin juillet 2014 soit le même niveau qu'en début d'année 2014.

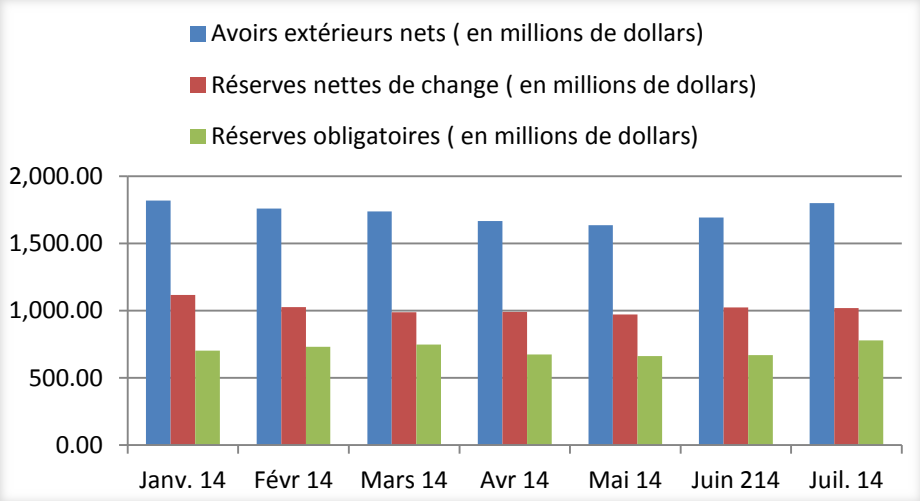

---

apbhaiti.org

Conception et Réalisation

N'Gie's Art Work